



## **L'industrie du ciment le point de vue de l'EMCEF sur les défis que doit relever cette industrie.**

L'EMCEF dénombre trois enjeux majeurs auxquels les cimentiers devront faire face à l'échelle européenne : l'impact des changements climatiques, l'évolution des prix de l'énergie et l'amélioration de la santé et sécurité des travailleurs du secteur.

### **Les changements climatiques: la R&D au service des évolutions à attendre dans ce secteur.**

Le secteur cimentier est un des gros émetteurs industriels de CO<sub>2</sub> au niveau européen et mondial, en contribuant pour 5% des émissions totales. La production du ciment étant en hausse, l'EMCEF considère que cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années. Au sein de l'Union européenne, six pays dominent la production de ciment et contribuent pour 71% du total des émissions (Espagne, Italie, Allemagne, Royaume Uni, France, Pologne). Les importations sont aussi en hausse, au regard d'une demande plus forte que les capacités de production disponibles, en Europe. Cela atteste d'une bonne santé financière des entreprises du secteur en Europe qui tourne à plein régime alors que l'emploi est en recul constant depuis 1999. (53 000 salariés en 2003 dans l'UE25).

C'est donc dans ce contexte que l'industrie du ciment doit envisager maintenant et pour demain les actions à engager pour réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> et ainsi contribuer pour sa part à la lutte contre les changements climatiques.

L'EMCEF considère que l'industrie du ciment doit amplifier ces efforts en matière de recherche et développement afin de promouvoir de nouvelles technologies de production du ciment (remplacement du clinker, capture et stockage du carbone,...), mais aussi pour améliorer la performance énergétique des bâtiments en béton, ou encore pour renforcer la sécurité au feu.

En cela, L'EMCEF estime que ces efforts de recherche devront être encouragés par les Etats Membres afin d'accélérer la production de résultats et la capacité à les développer à grande échelle.

L'EMCEF mesure dans ce cadre l'importance de la formation et des compétences nécessaires pour les salariés de ce secteur. Pour cela, l'EMCEF demande aux entreprises du secteur de considérer les questions sociales au même titre que les questions industrielles, environnementales ou économiques. La responsabilité sociale des entreprises du secteur est ainsi questionnée. L'EMCEF ne croit pas aux délocalisations massives d'entreprises de ce secteur au regard des opportunités de développement des marchés en Europe. Par conséquent, le dialogue social doit être renforcé tant au niveau européen que national afin de préparer les changements de façon anticipée et concertée.

### **Le prix de l'électricité affecte la compétitivité de ce secteur: des solutions sont à promouvoir.**

Les prix de l'électricité ont fortement augmentés ces dernières années et cela affecte indéniablement la compétitivité des entreprises du secteur qui a vu, la part de ses coûts de production, passer de 14% à plus de 20%. Pour l'EMCEF, même si cette augmentation a pu être en partie compensée par la politique de surallocation du secteur cimentier en quotas d'émission CO<sub>2</sub>, cette situation doit être regardée avec beaucoup d'attention. Car la localisation des productions pourrait à l'avenir se traduire par de nouvelles



- 2 -

restructurations massives des sites industriels en fonction de leur proximité avec des sources de production d'énergie.

L'EMCEF soutient aussi l'idée que l'industrie cimentière fortement consommatrice d'énergie doit se tourner vers d'autres sources alternatives comme l'utilisation des déchets par exemple.

L'EMCEF considère également que l'ajustement aux frontières des quotas de CO<sub>2</sub> est un moyen efficace de compenser les pertes de compétitivité. Il s'agit d'exempter de quotas de CO<sub>2</sub> la production exportée vers des pays sans politique environnementale comparable et de taxer les productions de produits intensifs en CO<sub>2</sub> à hauteur des émissions induites.

### **La santé et la sécurité des travailleurs du secteur: une responsabilité sociale pour les entreprises du secteur.**

Les dispositions de la réglementation REACH s'appliquent à l'industrie cimentière. Plusieurs produits sont concernés et l'EMCEF soutient la nécessité de la mise en application de ce règlement, mais de façon concertée, afin de permettre aux industriels de s'adapter aux nouvelles règles et aux salariés du secteur comme aux consommateurs finaux d'être mieux protégés face aux substances des produits concernés.

L'EMCEF souhaite aussi souligner l'engagement du CEMBUREAU dans la mise en application d'un accord négocié et conclu par les partenaires sociaux concernant l'exposition des travailleurs à la silice cristalline. C'est une première étape qui vise à réduire les risques d'exposition et qui montre aussi que le dialogue social européen peut être source de progrès pour les travailleurs et les entreprises du secteur.

L'EMCEF considère que le dialogue sur ces questions de santé et de sécurité doit être renforcé afin de trouver les moyens de réduire les accidents du travail, de poursuivre le travail de prévention par l'analyse des études toxicologiques qui sont réalisées dans le secteur, enfin de réfléchir à l'amélioration des conditions de travail.

### **En conclusion...**

L'EMCEF est très attentive à l'évolution de l'emploi dans ce secteur qui doit faire de la recherche et de l'innovation le vecteur essentiel de son développement en relevant les défis majeurs auquel il est confronté pour les années à venir.

L'EMCEF souhaite que la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, la formation professionnelle tout au long de la vie et la sécurisation des parcours professionnels soient les grandes orientations à prendre en matière sociale par les employeurs de ce secteur d'activité.

Cela nécessite, pour l'EMCEF, un dialogue social européen renforcé.

Bruxelles le 15 mai 2007,

Jean-François RENUCCI  
Secrétaire Général Adjoint de l'EMCEF